

1. Identification

Identificateur de produit	BacStop™ XL
Autres moyens d'identification	EDMAR P/N 70193
Usage recommandé	Désinfectant, Fongicide, Désinfectant pour tissus
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Fabricant

Nom de la société	Edmar Chemical Company
Adresse	Case postale 598 Chagrin Falls OH 44022 États-Unis
Téléphone	800.401.4780
Site Web	www.edmarchem.com
Courriel	info@EdmarChem.com
Numéro de téléphone d'urgence	800.424.9300 (CHEMTREC)
Fournisseur	Voir ci-dessus

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Liquides inflammables	Catégorie 3
Dangers pour la santé	Toxicité aiguë, voie orale	Catégorie 4
	Toxicité aiguë, par contact cutané	Catégorie 3
	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1B
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1

Dangers environnementaux Non classé.

Risques défini pour SIMDUT 2015 Non classé

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Danger

Mention de danger Liquide et vapeur inflammables. Nocif en cas d'ingestion. Toxique par contact cutané. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseil de prudence

Prévention

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Porter des gants, vêtements de protection et équipement de protection des yeux. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Intervention

En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou médecin. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information).

Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef.

Élimination	Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.
SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)	Aucuns connus.
SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)	Aucuns connus.
Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)	Aucun(e) connu(e).
Renseignements supplémentaires	Exempt - Produit Enregistré - (EPA 7048-15). Reportez-vous à l'étiquette du produit pour plus d'informations.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélange

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Chlorure d'octyldécyl diméthyl ammonium		32426-11-2	25
Chlorure de didécyl diméthyl ammonium		7173-51-5	15
Chlorure de dioctyl diméthyl ammonium		5538-94-3	10
Éthanol		64-17-5	10

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation	S'IL EST INHALÉ: Déplacer la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, composez le 911 ou une ambulance, puis donner la respiration artificielle, préférence bouche-à-bouche si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour plus amples conseils de traitement.
Peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Si la personne porte des lentilles cornéennes, les retirer après 5 minutes, puis continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils de traitement.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Si la personne peut avaler, lui faire boire un verre d'eau à petites gorgées. NE PAS provoquer le vomissement, à moins que le centre antipoison ou le médecin vous dise de le faire. Ne pas administrer quoi que ce soit par la bouche si la personne est inconsciente.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Les symptômes peuvent être différés. Des dommages probables aux muqueuses peuvent constituer une contre-indication au lavage d'estomac. Des mesures préventives peuvent être nécessaires contre un choc circulatoire, dépressions respiratoires et convulsions.
Informations générales	Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants. Emporter le contenant, l'étiquette ou le nom du produit lors de la visite chez le médecin ou le centre anti-poison.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction appropriés	Brouillard d'eau. Mousse antialcool. Poudre chimique. Dioxyde de carbone.
Méthodes d'extinction inappropriées	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur une distance considérable jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flammes. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Lutte contre l'incendie / instructions	En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
Risques d'incendie généraux	Liquide et vapeur inflammables. Ne soutiendra pas de combustion.
Produits dangereux résultant de la combustion	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Chlorure d'hydrogène.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Ce produit est miscible dans l'eau. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Déversements peu importants : Absorber avec de la terre, du sable ou une autre matière non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, linge). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.
Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir près d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Protéger le produit du rayonnement solaire direct. Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Utiliser d'outils ne produisant pas d'étincelles et du matériel antidéflagrant. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver soigneusement après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	Garder sous clef. Ne pas contaminer l'eau, la nourriture humaine ou animale par l'entreposage et l'élimination. Éviter le gel. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans des récipients bien fermés. Stocker dans un endroit bien ventilé. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS). Tenir hors de portée des enfants. ENTREPOSAGE DE PESTICIDES : Le déversement à l'air libre est interdit. Conserver uniquement dans le contenant d'origine. Ne pas réutiliser le contenant vide. Si un contenant qui fut doit être contenu dans un autre, marquez le contenant extérieur pour en identifier le contenu. Entreposer les pesticides à l'écart des aliments, des aliments pour animaux de compagnie, des aliments pour animaux de compagnie, des semences, des engrais et des fournitures vétérinaires. Gardez ce produit sous un espace de rangement verrouillé suffisant pour le rendre inaccessible aux enfants ou aux personnes qui ne connaissent pas son utilisation appropriée.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants

Type

Valeur

Éthanol (CAS 64-17-5)

MPT

1880 mg/m3

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
		1000 ppm

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur
Éthanol (CAS 64-17-5)	LECT	1000 ppm

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur
Éthanol (CAS 64-17-5)	LECT	1000 ppm

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
Éthanol (CAS 64-17-5)	LECT	1000 ppm

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Composants	Type	Valeur
Éthanol (CAS 64-17-5)	MPT	1880 mg/m3 1000 ppm

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)

Composants	Type	Valeur
Éthanol (CAS 64-17-5)	15 minutes	1250 ppm
	8 heures	1000 ppm

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Éthanol (CAS 64-17-5)	PEL	1900 mg/m3 1000 ppm

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Éthanol (CAS 64-17-5)	LECT	1000 ppm

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur
Éthanol (CAS 64-17-5)	MPT	1900 mg/m3 1000 ppm

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.
Assurer l'accès à une douche oculaire.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques) et un écran facial.

Protection de la peau

Protection des mains Gants imperméables. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

Autre Conformément aux directives de votre employeur. Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques Il est recommandé d'utiliser un tablier imperméable.

Protection respiratoire

Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.
Porter un respirateur filtrant à poussière/brouillard approuvé par la MSHA/NIOSH tc-21C ou un respirateur approuvé par le NIOSH avec un filtre N, R, P ou HE.

Dangers thermiques

Sans objet.

Considérations d'hygiène générale

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Tenir à l'écart des aliments et des boissons. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Transparent
État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Incolore à Couleur légère de paille
Odeur	éthanol
Seuil de l'odeur	Pas disponible.
pH	7 - 9 (10% solution)
Point de fusion et point de congélation	Pas disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Pas disponible.
Point d'écoulement	Pas disponible.
Densité	Pas disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible.
Point d'éclair	42.8 °C (109.0 °F) Coupelle fermée (Ne soutiendra pas de combustion)
Vitesse d'évaporation	Pas disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Tension de vapeur	Pas disponible.
Densité de vapeur	Plus lourd que l'air
Densité relative	0.931
Solubilité	Soluble
Température d'auto-inflammation	Pas disponible.
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	Pas disponible.
Autres informations	
Densité	7.73 lbs/gal
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.
Pourc. de mat. volatiles	1.5 %

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Ce produit peut réagir avec des agents oxydants puissants.
Risque de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.

Conditions à éviter	NE PAS UTILISER EN PRÉSENCE D'AUTRES PRODUITS CHIMIQUES OU NE PAS MÉLANGER AVEC D'AUTRES PRODUITS CHIMIQUES. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Éviter les températures supérieures au point d'éclair.
Matériaux incompatibles	Agents comburants forts.
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Chlorure d'hydrogène.

11. Données toxicologiques

Voies d'exposition		
Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion.		
Renseignements sur les voies d'exposition probables		
Ingestion	Provoque des brûlures du tube digestif. Nocif en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.	
Inhalation	Peut provoquer une irritation du système respiratoire. Toute inhalation prolongée peut être nocive.	
Peau	Toxique par contact cutané. Provoque de graves brûlures de la peau.	
Yeux	Provoque de graves lésions des yeux.	
Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Douleur brûlante et lésions corrosives graves de la peau. Provoque de graves lésions des yeux. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.	
Renseignements sur les effets toxicologiques		
Toxicité aiguë	Toxique par contact cutané. Nocif en cas d'ingestion.	
Produit	Espèces	Résultats d'épreuves
BacStop™ XL (CAS Mélange)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	880 mg/kg, Tested, BPL
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	455 mg/kg, Tested. GLP
Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Chlorure de didécyldiméthylammonium (CAS 7173-51-5)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	2730 mg/kg
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	84 mg/kg
	souris	268 mg/kg
Chlorure de dioctyldiméthylammonium (CAS 5538-94-3)		
Aiguë		
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	360 mg/kg
Chlorure d'octyldécyldiméthyl ammonium (CAS 32426-11-2)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Pas disponible	
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	Pas disponible	

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Éthanol (CAS 64-17-5)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 15800 mg/kg, SIDS initial assessment report
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	31623 ppm, 4 heures, HMIRA
	souris	> 60000 ppm, 60 minutes, ECHA
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	12400 mg/kg, ECHA
		10470 mg/kg, ECHA
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	
Minutes d'exposition	Pas disponible.	
Indice d'érythème	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème	Pas disponible.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque de graves lésions des yeux.	
Valeur de l'opacité de la cornée	Pas disponible.	
Valeur de la lésion de l'iris	Pas disponible.	
Valeur des rougeurs de la conjonctive	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème de la conjonctive	Pas disponible.	
Jours de récupération	Pas disponible.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
Sensibilisation respiratoire	Pas un sensibilisant respiratoire.	
Sensibilisation cutanée	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.	
Mutagénicité	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.	
Cancérogénicité	Voir ci-dessous.	
Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1052)		
Non inscrit.		
Toxicité pour la reproduction	Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.	
Tératogénicité	Pas disponible.	
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.	
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.	
Danger par aspiration	Pas un danger par aspiration.	
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive.	

12. Données écologiques

Écotoxicité

Ce produit est toxique pour les poissons. Ne déversez pas d'effluents contenant ce produit dans des lacs, des cours d'eau, des étangs, des estuaires, des océans ou d'autres eaux à moins que ce ne soit conformément aux exigences d'un permis du Système national d'élimination des rejets de polluants (SNIUMP) et que l'autorité compétente n'en ait été avisée par écrit avant le rejet. Ne pas déverser d'effluents contenant ce produit dans les réseaux d'égouts sans en aviser au préalable l'autorité locale de l'usine de traitement des eaux usées. Pour obtenir des conseils, communiquez avec votre Office national des eaux ou votre bureau régional de l'EPA.

LC50 (Oncorhynchus mykiss (rainbow trout)): 2 mg/l
Temps d'exposition: 96 h
Méthode: US-EPA

EC50 (Daphnia magna (Water flea)): < 1 mg/l
Temps d'exposition: 48 h
Type d'essai: Immobilisation
Méthode: EPA-FIFRA
GLP: Oui

Données écotoxicologiques

Composants		Espèces		Résultats d'épreuves
Chlorure de didécyltriméthylammonium (CAS 7173-51-5)				
Aquatique				
Poisson	CL50	Esturgeon blanc (Acipenser transmontanus)	0.001 - 0.01 mg/L, 96 heures	
Éthanol (CAS 64-17-5)				
Crustacés	CE50	Daphnia	11744.5 mg/L, 48 heures	
Aquatique				
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	7.7 - 11.2 mg/L, 48 heures	
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	> 100 mg/L, 96 heures	
Persistance et dégradation		Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.		
Potentiel de bioaccumulation				
Mobilité dans le sol		Aucune donnée disponible.		
Mobilité générale		Pas disponible.		
Autres effets nocifs		Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).		

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination

Ne pas contaminer l'eau, la nourriture humaine ou animale par l'entreposage et l'élimination.
ÉLIMINATION DU PESTICIDE: Les déchets de pesticides sont extrêmement dangereux. L'élimination inappropriée des excès de pesticides, de mélanges de vaporisateurs ou de rincés constitue une violation de la loi fédérale. Si ces déchets ne peuvent être éliminés par utilisation conformément aux instructions de l'étiquette, communiquez avec votre Agence nationale de contrôle des pesticides ou de l'environnement ou avec le représentant des déchets dangereux au Bureau régional de l'EPA le plus proche pour obtenir des conseils.
ÉLIMINATION DES CONTENANTS: Contenant non rechargeable. Ne pas réutiliser ce contenant pour contenir des matériaux autres que des pesticides ou des pesticides dilués (rinsate). Offre de recyclage si disponible ou perforation et élimination dans un site d'enfouissement sanitaire, ou par d'autres procédures approuvées par les autorités étatiques et locales. Si le rinçage ne peut pas être utilisé, suivre les instructions d'élimination des pesticides.
Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux d'élimination

Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux

Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits non utilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).

Emballages contaminés

Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification: Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.

Généralités Ne soutiendra pas de combustion.

Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN UN1903
Appellation réglementaire adéquate Désinfectant, liquide, corrosif, n.s.a.
Nom technique Chlorure d'octyldécyl diméthyl ammonium
Classe de danger 8
Groupe d'emballage II

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN UN1903
Appellation réglementaire adéquate DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
Nom technique Chlorure d'octyldécyl diméthyl ammonium
Classe de danger 8
Groupe d'emballage II

DOT



TMD



15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens Enregistrement du produit: En attente

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

SIMDUT 2015 exemptions Sans objet

MISES EN GARDE:

Danger pour les humains et les animaux domestiques.

TENIR HORS DE PORTÉE DES ENFANTS.

Corrosif : Cause des brûlures irréversibles aux yeux et à la peau. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Portez des lunettes de protection (lunettes de protection, écran facial ou lunettes de sécurité), des vêtements de protection et des gants de protection (résistants au caoutchouc ou aux produits chimiques). Peut être mortel s'il est avalé ou inhalé. Ne pas respirer la vapeur. Porter un respirateur filtrant à poussière/brouillard approuvé par la MSHA/NIOSH numéro TC-21C ou un respirateur approuvé par le NIOSH avec un filtre N, R, P ou HE. Nocif s'il est absorbé par la peau. Laver soigneusement avec de l'eau et du savon après avoir manipulé et avant de manger, de boire ou d'utiliser du tabac.

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Non inscrit.

SARA 304 - Notification d'urgence en cas de rejet

Non réglementé.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1052)

Non inscrit.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

SARA 302 Substance très dangereuse Non

Catégories de danger classé Inflammable (gaz, aérosols, liquides ou solides)
Toxicité aiguë (toute voie d'exposition)
Corrosion cutanée ou irritation cutanée
Lésions oculaires graves ou irritation des yeux

SARA 313 (déclaration au TRI)

Non réglementé.

Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réglementé.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

États-Unis - Réglementation des états Voir ci-dessous

US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

Chlorure de didécyldiméthylammonium (CAS 7173-51-5) Inscrit.

Chlorure de dioctyldiméthylammonium (CAS 5538-94-3) Inscrit.

Chlorure d'octyldécylméthyl ammonium (CAS 32426-11-2) Inscrit.

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

Ce produit n'est pas soumis à l'étiquetage de mise en garde en vertu du règlement de la Proposition 65 de Californie.

Inventaires

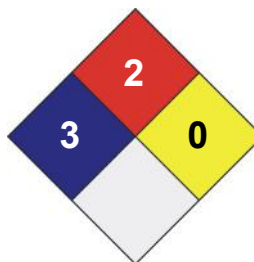
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/ 3
Inflammabilité	2
Danger physique	0
Protection individuelle	X



Clause d'exonération de responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité ont été écrits par Dell Tech Laboratories Ltd. (www.delltech.com) selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication

01-Février-2021

Version n°

01

Date en vigueur

01-Février-2021

Préparée par

Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021

Autres informations

Pas disponible.

Autres informations

Pour obtenir une FDS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.